



INNOVATION SOCIALE :

La Compagnie des Alpes (CDA) poursuit le développement de son dialogue social

Signature

d'un deuxième accord collectif Groupe relatif à l'ancienneté dans les domaines skiables

Premier bilan

de l'accord sur la sécurisation du parcours des collaborateurs saisonniers

Lancement de nouveaux chantiers

19 novembre 2012 – La CDA, acteur de référence des loisirs et leader historique de l'aménagement et de la gestion des Domaines skiables, attache une importance toute particulière à la qualité du dialogue social. Elle a, à cet effet, créé un Comité de Groupe qui a fêté ses 3 années d'existence en juin dernier. Dans ce cadre, **elle signe ce jour, à Chambéry, un deuxième accord groupe portant sur l'ancienneté dans les Domaines skiables.**

Par ailleurs, **la CDA dresse un premier bilan des avancées concrètes obtenues dans le cadre du premier accord Groupe, signé en novembre 2011, sur la sécurisation des parcours professionnels des collaborateurs saisonniers** qui représentent 60% des 5.020 salariés de l'entreprise.

Enfin la CDA annonce le lancement de chantiers autour de **la promotion des femmes dans l'entreprise et de l'amélioration de la qualité de vie au travail.**

Pour Dominique Marcel, Président-Directeur général : « **En 2012, près de 300 salariés saisonniers ont bénéficié des avantages liés à la signature de l'accord sur la sécurisation des parcours professionnels saisonniers. Ces résultats encourageants nous prouvent, s'il en était besoin, que le dialogue social est une dimension clé de l'entreprise qui contribue de manière déterminante à son développement. C'est dans cet esprit d'innovation sociale que la Compagnie des Alpes a signé avec les syndicats, aujourd'hui, un nouvel accord Groupe sur l'ancienneté dans les Domaines skiables et que l'entreprise lance par ailleurs une réflexion autour d'autres sujets sociaux et sociétaux comme la promotion des femmes dans l'entreprise et la qualité de vie au travail.** »

Signature d'un nouvel accord sur l'ancienneté entre la CDA et les syndicats

C'est dans cet esprit qu'a été ouverte une négociation permettant de **prendre en compte la situation de salariés attachés de longue date à leur entreprise, qu'ils soient sous contrat à durée indéterminée ou sous statut saisonnier.**

Cette négociation, qui s'est déroulée dans un climat constructif, aboutit ce jour à la signature d'un accord cadre Domaines skiables avec les représentants syndicaux (CGT et FO). Celui-ci ouvre, lors des négociations obligatoires annuelles, **la faculté aux filiales et aux négociateurs locaux de relever le plafond des primes d'ancienneté**, dans le cadre d'accords salariaux équilibrés assurant la pérennité des entreprises et de leurs emplois.

Dès la première année de mise en œuvre, **près de 750 personnes sont potentiellement concernées**, c'est-à-dire tous les salariés ayant acquis au moins 21 années d'ancienneté effective.

Sécurisation des parcours professionnels saisonniers : un premier bilan encourageant

En novembre 2011, la CDA signait avec les représentants syndicaux (CFTC, CGT et FO) le premier accord groupe visant à sécuriser les parcours professionnels de ses collaborateurs saisonniers. La CDA dispose aujourd'hui de premiers résultats encourageants sur les trois axes essentiels de cet accord :

- 1. L'organisation de passerelles permettant de travailler dans les deux activités Parcs de loisirs et Domaines skiabiles, à la saisonnalité inversée :**
Au cours de l'année 2012, les demandes de mobilité ont été en accroissement et ont donné lieu, pour certaines, à des mobilités effectives :
 - Sur l'été 2012, 8 candidatures des Domaines skiabiles vers les Parcs de loisirs.
 - Sur l'hiver 2012, 27 candidatures ont été déposées à l'intention des Domaines skiabiles.
- 2. La recherche de partenariats locaux pour favoriser l'emploi des collaborateurs localement dans des activités à la saisonnalité complémentaire à celle des Domaines skiabiles :**
Au travers de plusieurs partenariats noués avec de nombreuses entreprises locales, la Compagnie des Alpes a permis à 145 salariés de trouver un emploi hors saison, notamment chez ses sous-traitants (BTP, montage...)
De plus, la ré-internalisation de certains travaux (peinture, menuiserie...) s'est traduite par l'embauche directe de 87 salariés durant l'intersaison.
- 3. Le soutien à la formation et à la recherche d'emploi :**
La CDA a accompagné la montée en compétences de plusieurs collaborateurs saisonniers avec 12 contrats de professionnalisation à Walibi Sud-Ouest, 6 Validations des Acquis de l'Expérience (VAE) au Parc Astérix et le développement d'une opération de formation multi-activités à Serre Chevalier permettant l'acquisition d'une double compétence : conducteur de remontées mécaniques durant l'hiver, accompagnateur d'activités de loisirs pendant l'été (accro-branches, canyoning...)
Enfin une assistance a été apportée tout particulièrement par les services RH de chacune de nos sociétés à l'ensemble des salariés souhaitant constituer des dossiers de DIF et CIF ou être accompagnés pour la rédaction de CV et la préparation d'entretien.

Nouveaux chantiers de réflexion

La Compagnie des Alpes tient également à ouvrir sa réflexion sociale et sociétale à d'autres sujets et réfléchit à de nouvelles pistes de travail en termes d'innovation sociale :

- 1. Un projet de cursus de professionnalisation sur plusieurs années des saisonniers de Parcs de loisirs** visant à favoriser la montée en compétences et pour lequel seront sollicités les partenaires publics locaux et les acteurs de la profession s'inscrivant dans le prolongement de l'accord de sécurisation des parcours des collaborateurs saisonniers
- 2. Des actions en faveur de la promotion des femmes au sein du groupe**, autour des thématiques du positionnement de ces dernières dans l'encadrement et la conciliation vie professionnelle et vie privée. **Ce programme s'inscrit dans le prolongement de l'accord sur l'égalité hommes-femmes actuellement en cours de négociation au sein du syndicat professionnel Domaines Skiabiles de France (DSF) et dans la suite logique du renforcement de la proportion des femmes au sein du Comité Exécutif de la CDA.**
- 3. L'entreprise pérennise ses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail**, amorcées dans certaines de nos stations dès 2011, avec la constitution d'un groupe de travail pluridisciplinaire et paritaire sur ce thème au sein de Parc Astérix et le lancement d'une démarche de prévention des risques psycho-sociaux au Musée Grévin.



Ce qu'il faut retenir :

- **Signature d'un nouvel accord sur l'ancienneté dans les Domaines skiables** entre la CDA et les syndicats
- **2012, première année d'exercice de l'accord** groupe sur la sécurisation des parcours professionnels saisonniers : **285 salariés saisonniers ont bénéficié des dispositions de l'accord.**
- **Lancement de trois nouveaux axes de réflexion autour des grands enjeux sociétaux.**

www.compagniedesalpes.com

Compagnie des Alpes est un acteur majeur de la production de loisirs actifs en Europe. Elle est présente sur 25 sites dont 11 grands domaines skiables des Alpes (parmi lesquels Tignes, Val d'Isère, Les Arcs, La Plagne, Les Menuires, Les 2Alpes, Méribel, Chamonix) et 14 parcs de loisirs (dont Parc Astérix, Grévin, Walibi, Futuroscope, ...), en Europe : France, Pays-Bas, Belgique, Allemagne. La CDA détient en outre des participations dans 4 domaines skiables et 7 parcs de loisirs, en France, Suisse, Belgique et Angleterre. Au cours de son exercice clos le 30 septembre 2011 elle a accueilli plus de 23 millions de visiteurs et réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 678 M€.



CDA fait partie des indices CAC All-Shares, CAC All-Tradable, CAC Mid & Small et CAC Small.
ISIN : FR0000053324 ; Reuters : CDAF.PA ; FTSE : 5755 Recreational services

Contacts :

Compagnie des Alpes :	Sandra PICARD	+33.1 46 84 88 53	sandra.picard@compagniedesalpes.fr
Les Ateliers Corporate :	Xavier YVON	+33.1 84 16 02 08	xavier.yvon@lesatelierscorporate.com
Alternative Média	Alexandre BERARD	+33 4 76 12 01 33	alex@ampr.fr